

Attestation de loyer



A remplir par le propriétaire, le bailleur, la famille d'accueil Nom et prénom (ou dénomination du propriétaire, bailleur ou mandataire, de la famille d'accueil):		Art. D 542.17 et R 831.11 du code de la Sécurité sociale
		Arrêté du 22 août 1986
N° siret		
Adresse:		
N° de téléphone :	certifie sur l'honneur	que:
M. et/ou Mme (noms et prénoms)		
locataire(s) en titre depuis le	u logement situé (adre	esse)
S'agit-il d'une chambre (pièce unique sans WC))?□oui□non	
Surface réelle du logement (en mètres carrés) :		
S'agit-il d'une colocation (sauf concubinage)?		
Montant mensuel du loyer du mois d'entrée dan	s le logement (indiquer celui pay	ré par le locataire ou le colocataire pour un mois
complet)		
is Al: montant hors charges:		Al : montant charges comprises :€
☐ si Apl : montant hors charges :		_
■ Votre locataire (ou colocataire) est-il à jour dans		
S'il n'est pas à jour dans le règlement de ses loy	* *	
S'agit-il d'un hébergement en sous-location?		
dans une famille d'accueil	par une association	autre (préciser) :
Date d'effet du bail ou d'entrée en vigueur du no	ouveau loyer : பபபபப	
Si le logement est conventionné (joindre un rel	levé d'identité bancaire ou postai	l de l'organisme)
• code bailleur	• code agence	
• code programme		
• n° de convention		
signée le 🗀 🗀 🖂 🖂 🖂		
S'il s'agit d'un logement pour lequel l'Al est ver jean le bon	sée automatiquement au bailleur	r (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal de
l'organisme)		
• code bailleur	• code agence	
• code programme	• code locataire	
Dans les autres cas, souhaitez-vous recevoir din	rectement l'aide au logement?	
non oui (joindre un relevé d'identit	é bancaire ou postal et remplir la	a demande de versement direct)
■ Le logem SCl⊕VASION, Siruééde ti keglisk , d	\$5390 Sarnigéret ci-dessous :	oui 🗌 non
 Principales caractéristiques de décence que le logement doit Le logement ne doit pas avoir fait l'objet d'un arrêté d'ins: la toiture, les murs, les peintures, les plafonds, les planches sécurité physique des locataires; 	alubrité ou de péril;	
 l'éclairage et la ventilation sont suffisants et sans danger; il y a au moins un coin cuisine avec un point d'eau potable 	e froide et chaude :	
• l'installation de chauffage est suffisante et sans danger ;	t notice et chaude ;	
 l'installation sanitaire: s'il s'agit d'un logement de plus d'une pièce, l'installatic si le logement ne comporte qu'une seule pièce, il y a au s le logement comporte une pièce principale ayant soit une s 	moins des WC qui peuvent être extérieurs	s au logement;
	Si (du	gnature - cachet u propriétaire ou du bailleur
	ou	famille d'accueil)
Emplacement réservé à la Caf		
P 5002502 V Date de 1 ^{ère} demande :		
ATTLOG N° d'allocataire :	S 71:	57 c - Attestation de loyer recto - attestation de résidence verso - MAJ 01/1: